



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L2121-10 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **le mercredi 4 mars 2026 à 19h** en session ordinaire.

Ordre du jour

- * Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2025
- * Choix du secrétaire de séance

FINANCES PUBLIQUES :

- Délibération Aide sociale
- Délibération convention avec le SIEEEN pour adhésion aux services numériques
- Délibération approbation compte de gestion 2025 Commune
- Délibération approbation compte administratif 2025 Commune
- Délibération affectation du résultat 2025 Commune
- Délibération subvention aux associations
- Délibération admission en non-valeur
- Délibération taux imposition 2026
- Délibération fongibilité des crédits
- Délibération budget primitif 2026 Commune

- Délibération approbation compte de gestion 2025 Eau
- Délibération approbation compte administratif 2025 Eau
- Délibération affectation du résultat 2025 Eau
- Délibération budget primitif 2026 Eau

- Délibération approbation compte de gestion 2025 Assainissement
- Délibération approbation compte administratif 2025 Assainissement
- Délibération affectation du résultat 2025 Assainissement
- Délibération budget primitif 2026 Assainissement

ASSAINISSEMENT :

- Délibération réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire communal : offre

URBANISME :

- Délibération convention chemins du Tacot.

Questions diverses :

- Chemins du tacot : ouverture des chemins
- Petite centrale hydroélectrique des Settons
- Planning bureau de vote
- Questionnaire population

Fait à Montsauche-les-Settons, le 25 février 2026,

Le Maire,
LECLERCQ Marie

